

Christine Boutin s'en mêle

Les nuisances sonores aériennes, vues par Christine Boutin, député UMP des Yvelines, Nathalie Kosciusko-Morizet et Geneviève Colot, députés UMP de l'Essonne.



Avec ses collègues députés, Christine Boutin a rencontré l'Aviation civile.

Et voilà le dossier des nuisances aériennes ! Nouvel épisode de cet interminable feuilleton : l'action commune de trois élus franciliennes de l'UMP. Christine Boutin, député des Yvelines, Nathalie Kosciusko-Morizet et Geneviève Colot, députés de l'Essonne, ont organisé une réunion de travail à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), à laquelle une centaine de personnes (élus locaux, associations de défense...) étaient invitées. Christine Boutin a rappelé que depuis le 21 mars 2002, date de la mise en place d'un nouveau dispositif de circulation aérienne, les populations du sud des Yvelines et de l'Essonne sont « sacrifiées ». L'élue des Yvelines dénonce « l'absence de concertation » avec les élus au moment de la mise en place des couloirs aériens. Ensemble, les trois députés formulent plusieurs demandes. Un : le respect des textes ministériels

fixant à Orly le plafonnement des mouvements à 200 000, les créneaux horaires à 250 000 et instaurant un couvre-feu. Deux : que les membres de la Commission consultative de l'environnement (CCE) d'Orly représentent les zones désignées comme subissant des nuisances par l'ACNUSA et non, comme actuellement, les zones proches de l'aéroport. Trois : que les trajectoires soient remontées le plus rapidement possible, certaines communes étant survolées en moyenne à 800 m. Quatre : qu'Aéroports de Paris ou la DGAC expliquent pourquoi Orly est le seul aéroport important où les arrivées se font sous les départs. Cinq : que l'on cesse de dire que les seules améliorations possibles sont à rechercher du côté de l'évolution de la flotte des avions. De son côté, la DGAC a fait trois propositions. 1) Le relèvement imminent, à 4 000 pieds au lieu de 3000 actuellement, de la prise ILS (d'entrée du couloir d'atterrissage) des arrivées venant du sud-ouest en configuration est. 2) Démarrer une étude de l'inversion des arrivées sous les départs en configuration est. 3) Procéder à une évaluation par simulateur informatique en vue d'une « éventuelle » réorganisation des couloirs aériens. Commentaire des trois élus franciliennes : « Nous accueillons ces mesures avec joie. La tâche sera compliquée, car modifier une trajectoire revient à les modifier toutes. Nous demandons à la DGAC de mener une étude globale sur le survol du Sud Francilien, territoire oublié jusqu'à présent. » D'autres réunions auront lieu sur ce sujet.

S. P.